



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-INT-371

Déposé le : 18.06.19

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Biais de genre : et si nous n'étions pas égales devant les blouses blanches ?

Texte déposé

Les hommes et les femmes sont biologiquement différents. Certains en profitent pour justifier des différences de traitement entre les sexes, souvent défaveur des femmes, au moment de la maternité par exemple. Et pourtant, là où cette différence de fonctionnement du corps appelle à une différence de traitement, soit dans le domaine de la biologie et de la médecine, elle n'est justement pas prise en compte et pénalise les femmes, parfois dangereusement.

On sait aujourd'hui que les symptômes peuvent diverger entre les hommes et les femmes pour certaines maladies. L'exemple le plus connu est l'infarctus cardiaque dont les symptômes largement diffusés (douleur dans la poitrine ou dans le bras gauche, par exemple) sont en fait les symptômes ressentis par les hommes. Ceux que les femmes ressentent sont souvent une intense fatigue ou une sensation d'essoufflement. Cette différence de symptômes introduit un retard fréquent de diagnostic qui peut avoir des conséquences mortelles.

Mais d'autres inégalités sont encore à signaler. D'abord les tests cliniques de médicaments ou de traitements sont fréquemment effectués sur des hommes ou sur des animaux mâles majoritairement. Ainsi, la réaction des corps féminins n'est pas ou mal documentée. Ainsi, non seulement l'efficacité, mais également les effets secondaires ne sont pas toujours connus pour les femmes.

Enfin, des inégalités d'ordre plutôt sociales ont évidemment lieu dans le rapport entre la patiente et son ou sa soignant-e. De récentes recherches publiées par une chercheuse lausannoise, on peut notamment noter que la prise en compte de la douleur par les soignant-e-s n'est pas la même si le patient est un homme ou s'il s'agit d'une femme. Ainsi, la prise en charge des patientes n'est pas la même que celles des patients dans notre canton. Cette donnée importante et quelque peu choquante doit donner lieu, selon nous, à des mesures afin de corriger le plus possible ces biais et ce, dès la formation de médecine.

Le canton de Vaud n'est pas totalement inactif dans le domaine et l'UNIL a notamment créé une commission Médecine & Genre afin d'intégrer ces préoccupations dans la formation pré-graduée des médecins.

Dès lors, nous avons l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Est-ce que les différences de symptômes entre les hommes et les femmes sont aujourd'hui enseignées dans le programme de médecine de l'université de Lausanne ou au sein de formations continues ? Quelle est la réception des recommandations de la commission Médecine & Genre dans ce cadre ?
- Dans les essais cliniques effectués au CHUV, comment s'assure-t-on d'une représentation équitable des deux sexes ?
- Les essais effectués sur des animaux dans les laboratoires vaudois sont-ils faits sur des animaux des deux sexes ?
- Quelles sont les ressources et les moyens mis dans le canton pour la recherche en matière de différence de genre tant dans l'administration des traitements que dans la perception des patientes ?
- Quelle place est donnée aujourd'hui aux premiers résultats des recherches, notamment sur la perception de la douleur qui serait moins prise en compte chez les femmes ? La formation de base ou des formations continues des médecins ont-elles été modifiées afin de sensibiliser les futur-e-s praticien-ne-s à ces biais de genre ?

D'avance, nous remercions le Conseil d'Etat de ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Rebecca Joly

Signature :

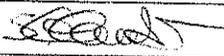
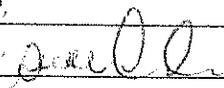


Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Durussel José
Aschwanden Sergei	Chevalley Christine	Echenard Cédric
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Epars Olivier
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Evéquož Séverine
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre Alain
Baux Céline	Christen Jérôme	Ferrari Yves 
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Isabelle
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Freymond Sylvain
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Fuchs Circé
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gander Hugues
Blanc Mathieu	Creteigny Laurence	Gaudard Guy
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Gay Maurice
Botteron Anne-Laure	Cuendet Schmidt Muriel	Genton Jean-Marc
Bouverat Arnaud	Cuérel Julien	Germain Philippe
Bovay Alain	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Buclin Hadrien	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude
Buffat Marc-Olivier	Desarzens Eliane	Glauser Nicolas
Butera Sonya	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine 
Byrne Garelli Josephine	Devaud Grégory	Glayre Yann
Cachin Jean-François	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carvalho Carine 	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Chapuisat Jean-François	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Cherbuin Amélie	Dupontet Aline	Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Jobin Philippe	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Joly Rebecca	Paccaud Yves	Schaller Graziella
Jungclaus Delarze Susanne	Pahud Yvan	Schelker Carole
Keller Vincent	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Labouchère Catherine	Petermann Olivier	Schwab Claude
Liniger Philippe	Podio Sylvie	Simonin Patrick
Lohri Didier	Pointet François	Sonnay Eric
Luccarini Yvan	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Luisier Brodard Christelle	Probst Delphine	Stürner Felix 
Mahaim Raphaël 	Radice Jean-Louis	Suter Nicolas
Marion Axel	Rapaz Pierre-Yves	Thalmann Muriel
Masson Stéphane	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Mayor Olivier 	Rey-Marion Alette	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Meldem Martine	Richard Claire	van Singer Christian
Melly Serge	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Meyer Keller Roxanne	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Laurent	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neumann Sarah	Ruch Daniel	Zünd Georges
Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre